

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 462-07-1906 nommant une Commission de perfectionnement de l'Ecole Indigène ;

n° 462-07-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 juin 1906

Numéro JO
n° 116 du 01/07/1906

Date du numéro
1 juillet 1906

VISAS

Le Secrétaire Général des Colonies Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur ; 1844. rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'arrêté du 30 mai 1906 portant création d'une école indigène de français et prévoyant la nomination d'une commission chargée de faire subir un examen aux élèves, en vue de les diriger soit dans des écoles nouvelles, soit vers une instruction complétée par des cours d'instruction primaire ; Attendu que des améliorations doivent être prévues au fonctionnement de la dite école ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Une Commission de perfectionnement de l'école indigène est constituée. Art. 2. — La constitution sera la suivante : Présidents d'honneur : M. le Gouverneur Pascal : M. le Gouverneur Ormières. Président : M. le Secrétaire Général. Vice-Présidents MM. le Président d'Appel : M. Jore ; Le chef du service de santé: M. le docteur Creignou : Le directeur de la C, L E. : M.

V. Vée, Membres : MM. les membres du

Conseil d'administration : MM. Senelle, chef du service des douanes ; Roucou, juge de paix à compétence étendue p. L ; J. de Laage de Meux, agent des messageries maritimes : Mérignac. négociant MM. les membres de la Commission de la Propriété foncière ; MM. Rizzo Monavon Cleroy, Vigier, Le Commissaire de police, ... Le R. P. Charles, ancien Directeur de l'école Roque Ghaleb Kévorkott Saïd Ali Le Cadi. Hamoudi. Coubèche, membres indigènes à titre consultatif M. le chef de Cabinet du Gouverneur Secrétaire : Art. 3, — M. Lassagne, chef des Affaires indigènes, chargé de la surveillance de l'école, assistera aux séances à titre consultatif. Art 4 — La Commission se réunira sur la convocation de son Président Art. 5. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, enregistré et communiqué partout et besoin sera

PAUL PATTÉ.